

Sapeurs-pompiers

Les Départements de France s'engagent pour encourager le volontariat

L'été 2022, dramatiquement marqué par l'ampleur des incendies de forêt, touche à sa fin. Départements de France salue encore une fois la réactivité et la solidarité des Services Départementaux d'Incendie et de Secours venus de tous les territoires en soutien de leurs collègues.

« Dans le scénario moyen de réchauffement prévu par le GIEC, le nombre de départs de feu devrait progresser en France d'ici à 2050 et nous craignons l'arrivée de feux extrêmes, particulièrement difficiles à maîtriser » ; explique François Sauvadet, Président de Départements de France. « Jusqu'à présent, on mobilise les sapeurs-pompiers dans les départements à faible risque, pour les déployer dans les zones plus exposées. Le risque se généralisant en raison du changement climatique à l'œuvre, ce modèle sera à l'avenir difficilement tenable. Nous aurons besoin de renforts, nous aurons besoin de volontaires. Et il est de la responsabilité de l'État de nous accompagner à rendre plus attractif le statut de pompier volontaire ».

C'est pour cela que Départements de France appelle le gouvernement à prendre à très court terme deux décisions fortes pour encourager le volontariat des sapeurs-pompiers :

- Une revalorisation de l'indemnité horaire des pompiers volontaires à hauteur de 3,5%. Cette hausse devra être compensée intégralement par l'État.
- Et une revalorisation significative la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR) : doublement de cette prime pour 20 et 25 ans de service, + 75% dès 30 ans et +50% à compter de 35 ans. Les Départements prendront leur part à l'effort national en assumant la moitié du financement de cette mesure.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme à venir des retraites, il appartiendra au Gouvernement de faire des propositions complémentaires destinées à valoriser l'engagement des Sapeurs-Pompiers Volontaires au service de la Nation.

Pour rappel, Départements de France a lancé une mission flash de retour d'expériences de l'été 2022, conduite par André Accary et Jean-Luc Gleyze, dont les conclusions porteront sur l'organisation et les investissements nécessaires à l'adaptation de notre modèle de sécurité civile aux nouveaux risques, dans l'hexagone comme en outre-mer. « Les Départements sont en première ligne dans le financement des Sdis et nous serons à l'initiative pour repenser un modèle capable de garantir l'excellence et la sécurité de nos pompiers, pour peu que l'État nous suive par le biais de la mise en place d'un fond d'aide à l'investissement » a déclaré François Sauvadet.